

Consultation sur la mise en œuvre des expérimentations BRSA

Le gouvernement et la direction de Pôle emploi nous ont affirmé que les expérimentations concernant l'accompagnement des "bénéficiaires" du RSA (BRSA) allaient préfigurer le fonctionnement de France Travail.

Si tel est le cas, ça n'est pas fait pour nous rassurer.

En effet, qu'il s'agisse du sort fait aux "bénéficiaires" ou des conséquences pour les agents, la direction reste très silencieuse.

Seules la taille des portefeuilles (environ 50 DE), l'absence d'effectifs supplémentaires et la philosophie du dispositif nous ont été présentées.

Aucune information sur, par exemple, le volontariat ou pas des collègues, pas plus que sur la nature et la comptabilisation des 15 à 20 heures d'activité !

Malgré tout ce flou, le démarrage reste prévu pour début avril sur les agences de Saint-Nazaire et Laval Ferrié.

La CGT, comme l'ensemble des organisations syndicales, s'est exprimée **CONTRE** ce projet. Retrouvez notre déclaration avec nos arguments ci-contre.

Au regard de l'absence de vraies réponses sur les aspects opérationnels et leurs conséquences sur les conditions de travail des deux expérimentations prévues dans notre région, la CGT aurait pu choisir de ne pas prendre part au vote pour cette consultation.

A l'inverse, la CGT prend ses responsabilités et s'exprime contre ces expérimentations :

Nous refusons la stigmatisation des bénéficiaires du RSA que porte le gouvernement dans la continuité de ses attaques contre les privés d'emploi au travers des dernières contre-réformes de l'assurance chômage. L'Unedic, dans sa dernière étude, estime que plus d'un nouveau chômeur indemnisé sur deux sera touché par la réduction de 25% de la durée d'indemnisation entrée en vigueur le 1^{er} février. Des centaines de milliers de travailleurs privés d'emploi en fin de droit basculeront vers l'ASS et le RSA, ou pire n'auront plus aucun moyen de subsistance.

Nous refusons que le versement et le maintien d'une allocation de « survie » soit soumise à des conditions (15 à 20 heures d'activités ?) et des sanctions.

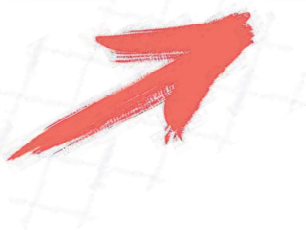
Nous dénonçons ces expérimentations car le gouvernement considère que le retour à l'emploi doit être la priorité, avant même la levée des freins sociaux, tout en remettant en cause le référent unique du conseil départemental (prévu par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion et l'Art. L262-27 du Code de l'Action Sociale et des familles) et son approche nécessairement sociale.

Nous refusons ces expérimentations car elles doivent préfigurer la transformation de Pôle Emploi en France Travail en remettant en cause les fondements même de l'accompagnement des travailleurs privés d'emploi et le Conseil en Evolution Professionnel dans la continuité du Plan Métier en Tension et des viviers sectoriels.

Contraire les bénéficiaires du RSA à être accompagnés dans la perspective d'un retour rapide à l'emploi ne correspondant ni à leur choix, ni à leur qualification, ni à leur problématique sociale et sous menace de sanctions est inadmissible. Les bénéficiaires du RSA ne sont pas une main d'œuvre corvéable à merci assujettie aux besoins du patronat local.

Avec ces expérimentations préfigurant France Travail, la CGT Pôle Emploi porte des alertes fortes sur la transformation de nos missions, le devenir de nos métiers et le risque sur nos effectifs.

La CGT Pôle emploi défend un vrai Service Public de l'Emploi au service des besoins des usagers, du droit à une juste indemnisation pour tous les travailleurs privés d'emploi et une augmentation des minima sociaux.



Contactez la délégation CGT : Syndicat.CGT-Paysdeloire@pole-emploi.fr

Les élus : Hugo Boistier, Géraldine Cottenceau, Cathy Montavon, Dimitri Magnier

La représentante syndicale : Laurence Day